

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 38

**Artikel:** Lausanne, le 20 septembre 1873  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182396>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 20 Septembre 1873.

Un procès excessivement intéressant au point de vue historique, et qui préoccupe vivement la curiosité publique, va se dérouler devant la Cour d'assises de la Seine. Il s'agit de constater l'identité d'un nouveau prétendant à la couronne de France, d'un homme se disant le petit-fils de Louis XVI.

Rappelons en quelques mots l'origine de cette curieuse affaire. — On sait qu'après avoir été insulté jusque dans son palais par les bandes révolutionnaires, dans les journées des 20 juin et 10 août 1792, et vu massacrer ses plus fidèles serviteurs, au nombre desquels se trouvait le régiment des gardes Suisses, dont nous connaissons tous la mémorable et héroïque résistance, Louis XVI se vit réduit à chercher un refuge au sein de l'Assemblée législative, qui le fit enfermer dans la prison du Temple avec sa famille, laissant à la Convention le soin de prononcer sur son sort.

Après avoir gémi dans la tour du Temple pendant plus de quatre mois avec la reine, sa sœur et ses deux enfants, Louis XVI mourut sur l'échafaud le 21 janvier 1793. Après cet événement, le jeune dauphin, qui n'était alors âgé que de 8 ans, fut arraché des bras de sa mère, de sa tante et de sa sœur, placé dans une cellule voisine et confié à la garde d'un misérable, appelé Simon, cordonnier de profession et républicain forcené, qui, sous prétexte de donner à l'enfant une éducation républicaine, lui faisait chanter la *Carmagnole* et l'accablait d'outrages et de violences brutales.

La mort précoce de ce jeune prince (juin 1795), nous dit l'histoire, fut attribuée aux indignes traitements de cet homme affreux.

Les droits du dauphin au trône passèrent au comte de Provence, son oncle, que les émigrés et les puissances étrangères reconnurent pour roi de France sous le nom de Louis XVIII, mais qui ne monta sur le trône que longtemps plus tard, à la chute de Napoléon.

Alors une question étrange ne tarda pas à se poser : l'enfant qui mourut dans la tour du Temple était-il le dauphin, fils de Louis XVI, ou bien un enfant substitué?... Voilà ce qu'on se demandait et ce qui fut regardé pendant longtemps en Europe comme un point à éclaircir. Brémond, ancien secrétaire intime de Louis XVI, qui avait émigré et

se trouvait à Vevey, interrogé à ce sujet devant le tribunal de cette ville, déclara que M. l'avoyer de Steiger l'avait fait appeler pour lui dire qu'il avait été informé par des courriers expédiés à Vérone par des généraux vendéens, que le jeune prince n'était pas mort au Temple, mais qu'on l'avait sauvé de prison. Il ajouta que trois mois après cette nouvelle, M. de Steiger la lui confirma en assurant qu'il venait de recevoir des renseignements très certains sur l'évasion du royal orphelin.

\* Cette idée, devenue pour les royalistes un article de foi, ne tarda pas à être exploitée par des *faux dauphins*. Chacun d'eux chercha, avec plus ou moins de succès, à se faire passer pour Louis XVII. On cite entre autres d'Hervagault, Mathurin Bruneau, Richemont, etc., etc.

Au nombre des mille versions différentes, des mille bruits contradictoires relatifs à cette évasion, voici ce que nous dit un des historiens les mieux renseignés :

« Les fonctions de Simon, gardien du dauphin, » finirent au commencement de 1794. A cette époque, forcé d'opter entre la charge de gardien et celle de municipal, il préféra la seconde. »

Ici commence le mystère.

« Un écrit de la fille de Louis XVI dit que le 19 » janvier, jour du déménagement de Simon et de sa » femme, elle entendit dans la cellule de son frère, » voisin de la sienne, un grand bruit qui lui fit » conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et qu'en » regardant par le trou de la serrure elle vit empor- » ter les paquets.

» Que s'était-il passé? Quelques-uns ont prétendu » que ce jour-là un enfant fut substitué, dans la » tour du Temple, au fils de Louis XVI, et que cet » enlèvement eut lieu par des émissaires du prince » de Condé, qui avaient gagné Simon. »

Les journaux français viennent de s'emparer de cette question palpitante d'intérêt. Le *Monde illustré*, du 13 courant, donne le portrait du prétendu Louis XVII et celui de son fils, M. Adelbert de Bourbon. C'est ce dernier qui intente aujourd'hui le fameux procès dont nous avons parlé, dans le but de faire constater la légitimité de son nom. Il a pour avocat M. Jules Favre, ex-ministre des affaires étrangères.

Le *Monde illustré* fait suivre ces deux portraits des lignes suivantes extraites d'un ouvrage de M. de la Barre, intitulé : *la Branche aînée des Bourbons*,

dont l'éditeur vient de donner une édition populaire.

« Grâce à la protection plus ou moins désintéressée de quelques royalistes, parmi lesquels se trouvaient Pichegru, le général Frotte, Joséphine de Beauharnais, et, par contre-coup, le directeur Barras, deux substitutions auraient eu lieu dans la prison du Temple, et, à l'aide de cette double substitution, l'enfant royal aurait pu être enlevé, conduit en Bretagne, où il aurait passé quelques années caché sous des habits féminins.

Je ne le suivrai pas pendant cette période peu intéressante de sa vie, et qui est aussi la plus obscure.

A la suite d'événements des plus tragiques, nous retrouvons notre héros en Allemagne, sans moyen d'existence, et recevant, en échange de certains papiers par lui remis au gouvernement prussien, des lettres de bourgeoisie d'abord pour la ville de Spandau, ensuite pour celle de Brandebourg; puis, après dix ans d'une existence laborieuse (car, sous le nom de Naundorff, il s'était établi horloger, s'était marié et avait déjà une nombreuse famille) il était accusé d'incendies et de fabrication de fausse monnaie.

Ces accusations, qui le firent retenir en prison pendant plus de trois années, ruinèrent à peu près son commerce. Néanmoins il sut, à sa sortie de prison, rétablir ses affaires.

Mais il devait rapidement abandonner cette existence obscure pour venir réclamer la position supérieure qu'il prétendait lui être due.

C'est d'abord timidement, par des lettres adressées à sa famille, qu'il cherche à se faire reconnaître. Mais ces lettres demeurent sans réponse, et, quand il veut élever la voix, alors on cherche, au nom de la tranquillité publique, du repos de l'Europe, de la paix du monde, à le faire taire d'abord, puis ensuite à le faire disparaître.

Désespéré des refus qu'il essuie, mais ne perdant pas courage, Naundorff entreprend le voyage de France. Il lui semble qu'une fois dans la patrie il lui sera plus facile de se faire connaître et de prouver la vérité de ses revendications.

Il arrive *incognito*, et ne tarde pas à retrouver d'anciens serviteurs de la famille royale. Il leur raconte quels furent les faits et gestes du dauphin dans telles circonstances demeurées secrètes, et qui ne sont connues que d'eux seuls; il leur dit les paroles prononcées en telles circonstances, les vêtements portés tel jour, et il leur retrace mille petits événements, si futiles en apparence, qu'ils semblaient devoir passer inaperçus.

Un moment il conçoit l'espérance de se rapprocher de sa sœur, Mme la duchesse d'Angoulême, d'être reconnu par elle et de voir ainsi son sort transformé. Mais c'est un vain espoir. Toujours il est repoussé, et quand ses lettres ne restent pas sans réponse elles n'obtiennent que des refus.

Les persécutions, du reste, ne tardent pas à recommencer. Naundorff est forcé de quitter précé-

pitamment la France et de se réfugier en Angleterre. Là, il mène encore une vie des plus accidentées, en butte aux tentatives les plus criminelles et les plus extraordinaires. Deux fois on cherche à l'assassiner, et, par un bonheur spécial, deux fois il est préservé de la mort.

Au reste, une telle existence ne devait guère se prolonger bien longtemps. Après avoir quitté l'Angleterre pour aller en Hollande soumettre au gouvernement néerlandais de nouveaux engins d'artillerie dont il était l'inventeur, il s'établit à Delft et c'est là qu'il mourut, le 10 août 1845, d'un refroidissement, disent les uns; empoisonné, disent les autres. »

Le journal *l'Illustration* qui ne voulait point priver ses lecteurs d'une question qui fera probablement beaucoup de bruit, a envoyé dernièrement un de ses écrivains, M. Georges Français, auprès de M. de Bourbon, demeurant à La Haye, afin d'obtenir de lui-même des renseignements.

Le correspondant de *l'Illustration* fut reçu avec beaucoup d'affabilité par M. de Bourbon. Celui-ci lui donna plusieurs renseignements intéressants sur sa famille, et lui dit entre autres : « Lorsqu'il fallut » enregistrer sur les registres de l'état civil, à Delft, » le décès de mon père, une difficulté se présenta. » Les amis de mon père déclarèrent que celui qui » venait de mourir se nommait Charles-Louis de » Bourbon, fils légitime de Louis XVI, roi de France » et de Navarre, et de S. A. I. et R. Marie-Antoinette d'Autriche, morts tous deux à Paris. Le dit » Charles-Louis était né au château de Versailles, le » 27 mars 1785.

» Le secrétaire de la régence refusa d'inscrire » une semblable mention. Le bourgmestre, à qui » on en référa, n'osant point prendre sur lui une » affaire de cette importance, adressa la requête au » ministre de l'intérieur qui, après avoir pris con- » naissance des pièces qui étaient entre les mains » des amis du défunt et après y avoir été autorisé » par le roi Guillaume II, ordonna l'inscription » dans la forme demandée, inscription qui existe » donc dans les registres de l'état civil de Delft et » sur la tombe de mon père. »

Louis de Bourbon habite à La Haye une maison de riche apparence. Il est lieutenant des grenadiers et chasseurs du roi de Hollande, et a épousé la fille de l'amiral français Duquesne.

### Le chapitre XIII.

Quand l'est qu'on va du Fribor à Dzenèva, ye faut passâ su onna masse de ponts. Yon de st'ao ponts est su la Tsambérouna, ne sé pas se vo l'ai ai fé atteinchon?... Tantia que cllia Tsambérouna tã veri on mécanique à écaorè qu'a bailli bin dâo fi à retordrè à la municipalità. Lè verè que quand l'ont bâti, ye fasont ein mèmo teimps on moulin, onna rebatta, on for, on tre et onna pompa à fû, de manière que clliau pourro municipaux furont chix mais doureint asseimbià quasi ti lè dzors, dévai la né,